

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs
Conseil Intercommunal du 10 juin 2026**

Rapport de Commission de Gestion

Préavis no 07-2026 du Comité de Direction concernant les comptes 2025 d'Enfance & Jeunesse

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, composée de Mesdames Anne Gaggio, Eva Schultz, Priscille Ramoni, Marie-France Bietry, Messieurs Daniel Emery, Diogo Benido et Philippe Parmelin, président, s'est réunie le 29 avril 2026 dans la salle de conférence de l'association EnJeu, avenue des Uttins 1 à Rolle.

À cette occasion, la commission a rencontré les membres du CoDir d'EnJeu du dicastère des finances, soit Mesdames Sylvie Mery et Marinella Page. Étaient également présentes Mesdames Monica Gerber, responsable des finances de l'association et Madame Letizia Campiche, assistante comptable.

Les comptes 2025 nous ont été présentés et nous avons reçu les réponses aux questions que nous avons soulevées. Des éclaircissements supplémentaires nous ont été donnés sur le préavis 07-2026 par la suite.

La commission de gestion s'est ensuite rencontrée les 6 et 18 mai (Madame Priscille Ramoni étant excusée le 18) afin de discuter de divers points, dont les conclusions sont présentées dans ce rapport.

Nous remercions vivement l'ensemble des intervenants pour les réponses apportées et particulièrement Madame Gerber pour la clarté des comptes et pour sa présentation. Nous espérons que la lisibilité restera de la même qualité malgré les contraintes imposées par les nouvelles normes comptables.

Analyse des comptes, remarques générales

L'association Enfance et Jeunesse arrive aux dernières étapes de sa consolidation et a fait des progrès majeurs quant à l'harmonisation de la gestion des différentes structures. Avec ces progrès viennent des investissements et dépenses de fonctionnement supplémentaires, par exemple dans l'administration générale, la gestion des ressources humaines ou le développement informatique, pour lequel des investissements ont été faits en 2025, notamment dans l'accueil de jour.

Malgré ceci, la progression des coûts de fonctionnement reste raisonnable par rapport à 2024. La progression des charges pour les écoles primaires et secondaires est dépendante du nombre d'élèves et très temporairement en baisse. Les charges liées à l'administration sont quant à elles en hausse par rapport à 2024 et il sera important de les surveiller, notamment en 2026, avec la mise en œuvre du nouveau règlement du personnel et des grilles salariales qui s'y attachent.

La projection budgétaire, qui s'était améliorée en 2025, est moins précise cette année. Les montants réellement utilisés sont inférieurs aux projections de budget. S'il est positif que l'écart soit dans ce sens, une différence de 9.88 % entre la participation demandée et la participation finale nécessaire représente une immobilisation relativement importante pour les communes au vu des montants en jeu.

Notre commission, outre la révision générale des comptes, a donc tenté de comprendre si cet écart pouvait être mieux maîtrisé. Nos constatations sont mentionnées ci-après dans ce rapport. Les écarts majeurs dans les comptes ont été soulevés et questionnés. Nos questions ont trouvé des réponses satisfaisantes.

Bilan

Liquidités

La forte hausse des liquidités est due aux versements d'acomptes des communes effectués en décembre 2025. Ces versements sont souhaitables afin d'assurer les liquidités de début d'année 2026.

Emprunts

Trois emprunts ont dû être renouvelés cette année, pour un montant de 13 millions. La dette est passée de court terme à plus long terme, stratégie qui met à profit les taux d'intérêt actuellement bas.

Le total des emprunts a diminué d'environ 2'100'000.- en 2025 avec un effet positif sur le remboursement des intérêts.

Fonds de réserve

La nouvelle norme comptable MCH2 impose de rédiger et d'attribuer un règlement particulier à chaque fonds de réserve. La rationalisation continue et c'est la raison pour laquelle divers Fonds de réserve sont utilisés dans l'exercice 2025 car voués à disparaître dans les 3 ans, notamment le fonds AJERE, comme mentionné dans le préavis 07-2026.

Est à noter que le Fonds de réserve spécial pour les requérants d'asile a été dissout car ce dernier n'est plus nécessaire. En effet, il a été créé afin de servir de tampon suite à l'afflux massif des migrants notamment venus d'Ukraine en attendant les remboursements du canton. Celui-ci prend en charge les frais liés à la scolarisation des enfants migrants, et n'est plus nécessaire car la situation est maîtrisée à ce jour.

Le montant de la dissolution de ces fonds de réserve s'élève à environ CHF 200'000 et ceci influence positivement le résultat 2025 et de manière plus indirecte la rétrocession aux communes.

Comptes de fonctionnement

Bibliothèque

La bibliothèque continue à être bien fréquentée, avec un nouveau record de 91'772 prêts et plus de 2'000 utilisateurs inscrits.

Outre le prêt de livres, la bibliothèque est un lieu de rencontre, dans lequel s'organisent des ateliers pour tous les âges. Elle est aussi un support à l'école, avec des animations pédagogiques, dont certaines dédiées au numérique et d'autres consacrées au projet Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire sur les droits de l'enfant. L'engagement de ressources supplémentaires nous semble donc totalement justifié.

Ecole primaire et secondaire

Le coût par élève reste stable, et s'élève en moyenne à CHF 4'464.- pour un élève du primaire et CHF 3791.- pour un élève du secondaire.

Nos diverses constatations pour les écoles sont les suivantes :

- Nous regrettons que les budgets liés à la prévention pour la santé et sécurité n'aient pas été totalement utilisés, ce qui est dommage au vu du contexte actuel.
- Le recours à des consultants s'accroît pour divers projets.
- Les budgets liés à la formation du personnel ont été sous-utilisés. De nombreuses formations et fêtes du personnel ont été repoussées et seront effectuées en 2026, selon une stratégie établie par la nouvelle directrice des ressources humaines, dont l'engagement a été finalisé plus tard que prévu, en août 2025.

- Les budgets liés à la sécurité dans les bus n'ont pas été utilisés car le personnel approprié est difficile à recruter.
- Des frais de chauffage plus élevés au secondaire pourraient être portés au budget au vu des dépenses réelles.

Est aussi à noter que les revenus extraordinaires mentionnés dans le préavis 07.2026 sont dus à des remboursements cantonaux, liés notamment à la scolarisation des enfants réfugiés. Ces écarts sont difficiles à prévoir car le montant des remboursements et la date de remboursement ne sont pas connus d'avance.

Accueil de jour

De manière générale, les prévisions de budget ont été assez généreuses, alors que les résultats réels sont plus en ligne avec 2024.

Nos diverses constatations pour l'accueil de jour sont les suivantes :

- Les charges de fonctionnement des différentes structures d'accueil ont été très souvent surestimées (Comptes 730.3655.10-90). L'écart s'élève à un peu moins de 600'000.-.
- Les écarts concernant la Bande'Rolle peuvent être expliqués par la nouveauté de la structure et sa mise en place en cours d'année afin de répondre au besoin d'offrir une structure d'encadrement aux 7-8P.
- De nouvelles places ont aussi été créées aux Vents d'Ange, au Prieuré et aux Petits Bouchons.
- Le montant versé par les parents, les subventions liées à l'ouverture des nouvelles places et leur date de versement sont difficiles à maîtriser ici aussi.
- Des formations ont également été repoussées dans le secteur de l'accueil de jour.

De manière générale, la fluctuation du personnel, des apprentis et des stagiaires ainsi que le recours à du personnel auxiliaire amène des écarts par rapport au budget dans toutes les structures. Il est de plus en plus difficile de recruter du personnel avec la formation adéquate. La continuité du cursus de formation des apprentis est aussi de plus en plus difficile ces dernières années (rupture de contrat, manque d'implication).

Commentaires finaux et suggestions

Notre analyse des comptes soutient les conclusions du préavis 07-2026. La gestion de l'association nous semble de plus en plus professionnelle et maîtrisée et nous la félicitons pour sa tenue des comptes et pour l'accomplissement de nombreux projets nécessaires pour répondre à la demande actuelle et future. Le besoin de places pour le scolaire et parascolaire varie, mais les projections de demande sont à la hausse et il nous semble important de maintenir les investissements.

À part les tendances constatées ci-avant, il nous est difficile de tirer des conclusions sur la manière de réduire les écarts. Nous avons trouvé diverses variations plus ou moins importantes qui s'additionnent dans les 989 comptes du plan comptable actuel. Nous notons que l'écart total du budget 2025 par rapport aux dépenses réelles 2025 est inférieur aux 9.88% rétrocédés aux communes, autant dans le scolaire (-4.4%) que dans l'accueil de jour (-6.37%).

L'association comprend 323 employés en 2025 (y compris Fondation) et la gestion de ces derniers implique des écarts de budget imprévisibles. Nous encourageons le CoDir et la direction d'EnJeu à suivre de près les variables liées au personnel (absentéisme, remplacements, congés, turnover, etc) afin de comprendre si les engagements et coûts liés peuvent être mieux maîtrisés. Par ailleurs, outre les aspects budgétaires, la mise en place du nouveau règlement est une problématique à ne pas négliger pour les années à venir.

Nous aurions aimé recevoir les documents, et notamment le rapport de gestion, un peu plus tôt afin de nous permettre d'affiner notre analyse.

En conclusion, la CoGest félicite EnJeu et le CoDir pour leur engagement et pour tous les progrès constatés au niveau de l'organisation, de la communication et de la transparence des comptes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la commission de gestion recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 07-2026 tel que présenté et vous recommande :

1. D'approuver les comptes 2025 du volet Bibliothèque ;
2. D'approuver les comptes 2025 du volet Scolaire ;
3. De restituer le solde des volets Scolaire et Bibliothèque en faveur des communes, qui s'élève à CHF 852'795.84;
4. D'approuver la dissolution du « Fonds de réserve requérants d'asile, compte 9282.56 » de CHF 97'606.10;
5. D'approuver les comptes 2025 du volet Accueil de Jour ;
6. De restituer le solde du volet Accueil de Jour en faveur des communes, qui s'élève à CHF 685'810.94;
7. D'approuver un prélèvement du « Fonds de réserve AJERE, compte 9281.00 » de CHF 96'230.85;
8. D'approuver un prélèvement du « Fonds Fondation Du Vernay, mat. Educatif, compte 9282.02 » de CHF 7'555.93 ;
9. De donner décharge au CoDir pour sa gestion durant l'exercice 2025 ;
10. De donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Pour la commission de gestion :

Philippe Parmelin, Président

Anne Gaggio

Priscille Ramoni

Eva Schultz

Daniel Emery

Diogo Benido

Marie-France Bietry, rapporteur